



Le 16 décembre 2009

## Emploi des seniors

# **RENAULT SIGNE UN ACCORD SUR « LA DYNAMIQUE DES PARCOURS TOUT AU LONG DE LA VIE PROFESSIONNELLE »**

**Conformément à la loi française, la direction de Renault et les partenaires sociaux (CFDT, CFE-CGC, CFTC, FO) ont signé, le 9 décembre, un accord sur la « dynamique des parcours tout au long de la vie professionnelle ». Au travers d'actions concrètes nombreuses, cet accord vise à doter Renault des moyens nécessaires pour se préparer à travailler avec des salariés plus âgés, tout en préservant leur motivation et en maintenant leurs compétences à un haut niveau.**

L'accord de Renault sur la « dynamique des parcours tout au long de la vie professionnelle » correspond à la conviction de l'entreprise que développer la diversité entre les collaborateurs est un levier de motivation, d'engagement et de performance. C'est pourquoi Renault lutte contre toutes les formes de discrimination en son sein, notamment celles liées à l'âge.

Cet accord permet d'aller plus loin, au travers d'actions concrètes visant à garantir le dynamisme des parcours professionnels des seniors, répondre à leurs besoins spécifiques et bénéficier pleinement de leur expérience.

Il comporte des propositions sur les 6 domaines d'action recommandés par la loi, allant ainsi au-delà de la demande légale qui impose des actions sur 3 domaines minimum (\*) :

Renault s'engage à maintenir le taux d'emploi des salariés de 55 ans et plus à 13,8% de ses effectifs.

Un « bilan d'étape professionnel » sera réalisé avec tous les salariés de 45 ans et plus, ou dès 20 ans d'ancienneté. Il sera renouvelé tous les 5 ans.

### **Direction de la Communication**

1967, rue du Vieux Pont de Sèvres – 92109 Boulogne Billancourt Cedex

Tel.: + 33 (0)1 76 84 64 69 – Fax: + 33 (0)1 76 89 08 56

Sites : [www.renault.com](http://www.renault.com) & [www.media.renault.com](http://www.media.renault.com)

© Renault - Direction de la communication / Corporate Communications

Plusieurs dispositifs seront mis en place pour assurer un accès égal de tous les salariés aux formations, quel que soit leur âge, et pour garantir l'attractivité des formations proposées aux seniors.

Les salariés seniors seront invités à participer à des actions de tutorats pour transmettre leurs savoirs, compétences et savoir-faire à leurs collègues plus jeunes.

La réduction progressive de l'activité, jusqu'à 3 ans avant le départ en retraite, sera favorisée, sans incidence sur le calcul des cotisations retraites.

Une demi-journée d'absence sera accordée aux salariés de 50 ans et plus pour effectuer leur bilan santé sécurité sociale et, au sein de l'entreprise, des visites médicales annuelles seront proposées au salariés de 55 ans et plus. Ces deux mesures visent à améliorer le dépistage des affections ignorées ou latentes des seniors.

Toutes les actions présentées dans l'accord feront l'objet d'un suivi régulier avec les partenaires sociaux, sur la base d'indicateurs chiffrés.

*(\*) « Recrutement de salariés âgés dans l'entreprise », « Anticipation de l'évolution des carrières professionnelles », « Développement des compétences et des qualifications et accès à la formation », « Transmission des savoirs et des compétences et développement du tutorat », « Aménagement des fins de carrière et de la transition entre activité et retraite », « Amélioration des conditions de travail et prévention des situations de pénibilité »*

Contact presse : Benoît Coquille - Renault Presse : +33 1 76 84 64 69

Sites internet : [www.media.renault.com](http://www.media.renault.com) – [www.renault.com](http://www.renault.com)